Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 602

Artikel: Le politique et l'économique : des locos vaudoises
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012181

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ATELIERS DE VEVEY

Quand le PDG est là, les souris vont au pas

Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, ACMV: un conseil d'administration réduit de sept à cinq membres, par suite de deux démisssions; plus de président, mais un administrateur-délégué: Werner Fankhauser, actionnaire majoritaire depuis plusieurs années et jusqu'ici modestement installé à la vice-présidence.

C'est avec un angélisme touchant que la presse romande a reproduit, en le paraphrasant à peine, le communiqué-maison diffusé le 14 août depuis Vevey, — et qui annonçait en clair qu'on avait procédé avec deux ans d'avance aux changements de personnes prévus par la «NZZ» dès le 4 février.

Avec cette reprise en mains se termine sans gloire un combat de retardement mené pour sauver l'apparence d'une maîtrise vaudoise du «mini-Sulzer» romand, — alors que la mainmise du Bernois de Zurich Fankhauser, 73 ans et toutes ses dents, remonte à plusieurs années déjà. Désormais installé au poste-clé d'administrateur-délégué (appellation suisse du PDG), le patron du groupe Fibora ne sera pas facile à déloger.

Quelques repères à méditer:

1960-1962: Werner Fankhauser acquiert en bourse de Lausanne environ 20% du capital-actions des ACMV et entre au conseil d'administration.

Dès 1975, les cours commencent leur ascension. La capitalisation boursière, jusqu'alors voisine du capital-actions (12 millions), va en dépasser toujours plus nettement la valeur.

1978: W. Fankhauser annonce son intention de vendre sa participation, alors montée à 25% environ (mais seulement 20,37% des actions nominatives liées sont inscrites au nom de Fibora Holding dans le registre et donnent donc droit de vote, de recours, etc. à leur détenteur, qui par ailleurs jouit pleinement des droits pécuniaires de l'actionnaire).

Fin 1979: nouvelle offre. La Banque Cantonale Vaudoise, BCV, réagit au nom d'un consortium bancaire (UBS, SBS, Caisse d'épargne du district de Vevey), et demande une évaluation des actifs; l'expertise arrive six mois plus tard, incomplète (manque l'estimation des immeubles «en raison de l'absence de l'architecte»).

Février 1980: les tentatives de revente faites par M. Fankhauser viennent à la connaissance du public, qui s'inquiète (après vingt ans!) du rachat par un Suisse alémanique, — on parle beaucoup de Werner Rey, l'homme de l'affaire Bally. Mais le calme se rétablit rapidement: l'entreprise marche bien, les (900) postes de travail ne sont pas remis en cause, la direction a la confiance de l'actionnaire majoritaire, et les autres administrateurs tiennent bon, dans l'espoir de trouver, d'entente avec le consortium bancaire emmené par la BCV, une «solution romande».

Février 1981: pas de solution romande. Absolument pas satisfait par le prix évoqué (deux cents francs au-dessous du cours boursier!), Fankhauser n'est plus vendeur; et il s'impatiente de voir enfin transférées à son nom les quelque trois mille actions qu'il possède depuis des années et dont le conseil d'administration refuse l'inscription au registre.

Mai 1981: l'assemblée générale des actionnaires se félicite de la bonne marche de l'entreprise et prend acte d'un arrangement prévoyant le maintien de Philippe Baudraz à la tête du conseil d'administration pour deux ans environ.

Août 1981: le conseil d'administration décide de nommer un délégué, ce qui provoque la démission immédiate du président et de l'administrateur René Masson; les cinq restants désignent alors «à l'unanimité» Fankhauser comme administrateur-délégué. Lequel pourrait bien avoir joué aux Vaudois un tour qu'il ne voulait pas forcément, et qu'ils l'ont aidé à jouer. L'efficience d'outre-Sarine l'a emporté sur les indécisions locales. OK, rompez!

LE POLITIQUE ET L'ÉCONOMIQUE

Des locos vaudoises

Donc M. W. Fankhauser devient administrateur-délégué, c'est-à-dire patron, des ACMV, comme examiné ci-dessus.

Petit point d'histoire. Pour cette entreprise-là, le Conseil d'Etat vaudois avait mené la bataille dite des automotrices. En effet, l'Office fédéral des transports, ayant mesuré les besoins de renouvellement de matériel pour l'ensemble des chemins de fer privés suisses, avait imposé à l'époque une convention dans le but, apparemment louable, de rationaliser la production et d'abaisser, par de plus grandes séries, les coûts. Résultat: l'ensemble du marché passait aux entreprises alémaniques, y compris la part des chemins de fer vaudois, financée pourtant par le canton et les communes.

Emotion, lettres, démarches, pressions parlementaires, entrevue d'une délégation du Conseil d'Etat (ses meilleurs négociateurs!) avec une délégation du Conseil fédéral: de vastes manœuvres pour un butin de six automotrices.

Pendant ce temps, M. Fankhauser empilait ses actions. Ses efforts ont abouti: administrateur-délégué. Et le voilà en mesure dès lors, si une occasion se présente, de bien négocier son paquet au plus offrant.

En d'autres termes, le pouvoir de décision pourrait passer un jour en des mains peu préoccupées des intérêts régionaux.

Dérisoire, l'effort politique pour une commande, quand la bourse et les transactions d'actions décident de l'essentiel.

Leçon capitaliste: bataille pour des locos qui se voulaient vaudoises.